

t.120.6-67

t.311 Niger

t.311 Niger 1

t.311 Niger 3 - RU/mi

t.311 Niger 4

t.311 Niger 5

Berne, le 12 mai 1976

## R A P P O R T

de voyage au Niger et au Bénin  
 du 27 février au 4 avril 1976

---

1re partie: Niger, du 28 février au 22 mars

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
1. Personnes rencontrées	1
2. Déroulement du voyage	4
3. Notes sur la situation actuelle au Niger	5
4. Office des eaux du sous-sol	10
4.1. Informations générales	10
4.2. Participation CTS à la construction de puits	13
4.3. Réparation stations de pompage Dosso	15
4.4. Assistants techniques CTS	16
5. Embouche bovine Boubon/Dambou	20
6. Service de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes	22
6.1. Informations générales	22
6.2. Alphabétisation fonctionnelle Tillabéry	24
6.3. Formation des cadres C	25
7. Démonstration et formation en petite mécanisation agricole	27
8. Institut pratique pour le développement rural	29
9. Utilisation des eaux pluviales	30

François Roduit



- 1 -

1. PERSONNES RENCONTREESMinistère du développement rural (MDR)

- Capitaine Manga Boulama, ministre du développement rural
- M. Mahamane Brah, secrétaire d'Etat au développement rural
- M. Moussa Oumarou Kader, directeur Service élevage
- M. Moussa Saley, directeur Service agriculture
- M. Zakary Garba, directeur Institut national de recherches agronomiques du Niger (INRAN)
- M. Sabi Adam, directeur Office du lait du Niger (OLANI)
- M. Ibrahim Ari, directeur Service vétérinaire départemental de Niamey et directeur programme embouche Boubon/Dambou
- M. Daouda Toukoua, chef section vulgarisation, Service agriculture
- Directeur station expérimentale d'élevage de Kirkissoye
- M. Moussa Albakaya, encadreur programme embouche Boubon/Dambou
- M. Michel Bergassoli, expert FAC, conseiller technique du MDR
- M. Richez, expert FAC, conseiller technique élevage
- M. Brès, expert FAC, conseiller technique élevage
- M. de Carné, expert FAC, conseiller technique formation
- M. Bauvois, expert FAC, maître de stages à l'Institut pratique pour le développement rural (IPDR) de Kolo
- M. Carreau, expert FAC, section production de l'Union nigérienne de crédit et de coopération (UNCC)
- M. Saclier, coopérant français, topographe au Génie rural
- M. Christoph, coopérant anglais, programme embouche Liboré
- M. Charly Beyeler, assistant technique CT, programme embouche Boubon/Dambou

Ministère des mines et de l'hydraulique (MMH)

- M. Oumar Diallo, secrétaire général du MMH
- M. Mahamane Imini, directeur Office des eaux du sous-sol (OFEDES)
- M. Aboubacar Sow, chef divisions stations de pompage et matériel OFEDES
- M. Jean Saulière, expert FAC, chef division entretien des puits OFEDES

./.

- 2 -

- M. Andreas Hallauer, assistant technique CT, division matériel OFEDES
- M. Hans Ettel, expert GTZ, réparation stations de pompage, OFEDES Tahoua
- M. Bernard Vionnet, coopérant FG7, construction puits Dosso et Tahoua
- M. Jean-Claude Mermod, assistant technique CT, réparation stations de pompage, OFEDES Dosso
- M. Frédéric Urfer, assistant technique CT, responsable division puits, OFEDES Tahoua

#### Ministère du plan (MP)

- M. Oumarou Sani, nouveau directeur de la planification
- M. Illa Kane, ancien directeur de la planification
- M. Garouza, directeur de l'animation

#### Service de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes (SAEA)

- M. Madougou Salissou, responsable pédagogique et du matériel
- M. Aboubacar Abba, responsable des relations avec les inspections et de l'administration
- M. Etienne Keller, expert FAC, conseiller technique

#### Ministère des affaires étrangères et de la coopération (MAEC)

- M. Dodo Boukary, directeur des affaires politiques et de la coopération
- M. Abdou Adamou, collaborateur Service du protocole

#### Autorités administratives

- Capitaine Amadou Seyni, préfet de Niamey
- Capitaine Amadou Arouna, préfet de Dosso
- Chef de bataillon Abdou Ide, préfet de Tahoua
- Adjoint au préfet de Tahoua
- Sous-préfet de Tahoua

#### ONU

- M. Alan Doss, représentant résident adjoint du PNUD
- M. Abdelmedji Gara, représentant FAO, conseiller agricole principal

./.

- 3 -

- M. Henri Orsier, expert BIT, formation des cadres à la gestion par assistance aux sociétés d'économie mixte
- M. Jean Deanen, expert PNUD, recensement démographique
- M. Hannotiaux, expert FAO, responsable projet développement IPDR de Kolo
- M. Abéla, fonctionnaire BIT, en mission au Niger pour étudier les possibilités de mise en place de projets à forte utilisation de main-d'oeuvre
- M. Roger Pasquier, représentant de la Suisse auprès de la FAO, en mission au Niger pour examiner les possibilités de développement des cultures fourragères et améliorantes en zone soudano-sahélienne

#### Autres

- M. Xavier Althuser, consul honoraire de Suisse
- M. André Dunant, président Fédération genevoise de coopération (FGC), en visite au Niger avec sa famille
- Rd. Père Tournier, mission catholique Niamey
- M. Georges Gnägi, expert UPU, cours en matière de chèques postaux organise à Niamey
- M. Theodor Ernst, délégué conseil administration Widmer + Ernst AG, bureau d'ingénieurs à Wettingen, en mission au Niger pour préparer construction 2 usines abattoirs pour bétail
- M. et Mme Jean-François Cochet, volontaires Frères sans frontières, collègue Issa Béri Niamey
- M. Michel Stern, volontaire FSF, garage mission catholique Niamey
- Mme Monique Beyeler, administration team Niger

## 2. DEROULEMENT DU VOYAGE

2.1. Pendant les deux premières semaines de mars, j'ai accompagné la mission d'évaluation et d'étude de projets au Sahel en qualité de représentant de la section Afrique occidentale. Cette mission, confiée à la CINAM, comprenait trois personnes:

- M. Jacques Derclaye, socio-économiste, spécialiste des questions de développement rural, coordonnateur de la mission
- M. Marc David, ingénieur du génie rural, spécialiste des questions d'hydraulique rurale
- M. Friedrich Brügger, ingénieur agronome, spécialiste des questions d'élevage et de cultures fourragères

Dans le cadre des activités de cette mission, j'ai eu l'occasion de visiter:

- les Services OFEDES de Dosso et de Tahoua;
- deux stations de pompage, un forage artésien et deux chantiers d'entretien de puits de l'OFEDES;
- un chantier de construction de puits de la FGC;
- la station expérimentale d'élevage de Kirkissoye;
- la cuvette de Dambou destinée aux cultures fourragères irriguées;
- l'Institut pratique pour le développement rural de Kolo.

S'agissant de la présence de M. Brügger dans cette équipe, je me permets de noter qu'il ne s'est réellement senti concerné que dans l'examen du programme d'embouche de Boubon/Dambou. Après coup, nous avons regretté de ne lui avoir pas confié la tâche d'étudier en détail les possibilités de l'embouche paysanne au Niger et particulièrement le programme de développement de l'embouche dans la région de Boubon/Dambou.

J'aborde dans mon rapport certains sujets ayant trait à cette partie du voyage qui seront plus largement développés dans le rapport de la mission susmentionnée.

2.2. Mon activité pendant la troisième semaine a été perturbée par la tentative de coup d'état du 15 mars et par le comportement inqualifiable du collaborateur du Service du protocole chargé de fixer des rendez-vous avec les responsables des différents services que je désirais rencontrer. En effet, cette personne m'a laissé entendre, pendant quatre jours, qu'elle attendait une réponse du Service de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de l'Office nigérien de l'énergie solaire, avant de prendre le premier contact avec ces deux services nationaux.

### 3. NOTES SUR LA SITUATION ACTUELLE AU NIGER

#### 3.1. Situation politique

La politique menée par le Conseil militaire suprême (CMS) ne paraît pas contestée ouvertement. Pourtant, considérant le caractère provisoire du Gouvernement actuel dominé par les militaires, de nombreux cadres civils refusent tout engagement politique et certains cherchent même à interrompre momentanément leurs activités professionnelles par crainte de compromettre leur carrière. Ils essaient pour cela de trouver un poste à l'étranger ou font la chasse aux bourses de formation.

Au début mars, le CMS a montré qu'il n'admettait pas la contestation de la part des étudiants des classes supérieures de l'Ecole nationale d'administration (ENA) qui ont décidé de déclencher une grève à la suite de l'exclusion prononcée contre un des leurs, dont le comportement laissait à désirer. Jugeant inadmissible une telle attitude venant de cadres détachés de leurs fonctions pour se perfectionner et de futurs cadres du pays, le Gouvernement a prononcé la suspension des cours et le renvoi de tous les étudiants impliqués, les uns à leurs anciennes fonctions et les autres à la recherche d'un emploi.

L'événement qui a secoué le Niger pendant mon séjour dans ce pays est évidemment le coup de force du 15 mars qui visait la suppression du Chef de l'Etat, le lieutenant-colonel Seyni Kountché. Cette "folle aventure, née de cerveaux rendus malades par la haine, l'ambition et le désir de vengeance" (éditorial du quotidien LE SAHEL du 17.3.1976) a causé la mort de huit militaires des forces armées régulières (les pertes de l'autre côté n'ont jamais été annoncées). L'appartenance des trois auteurs de cette opération manquée (commandant Bayéré Moussa, ancien ministre de l'économie rurale et du climat; capitaine Sidi Mohamed; M. Ahmed Mouddour, directeur de la Copro-Niger et secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs nigériens) à des tribus nomades serait-elle le signe d'un mécontentement grandissant au sein de cette frange de la population qui a payé un lourd tribut à la sécheresse et dont les perspectives de développement paraissent difficiles?

#### 3.2. Situation alimentaire

En raison d'une part d'une mauvaise répartition des pluies au cours de la dernière campagne agricole et d'autre part d'une attaque massive de divers prédateurs, le Niger a annoncé en février un déficit alimentaire de quelque 200'000 tonnes de céréales pour couvrir les besoins de la population pendant la présente période de soudure. Cette estimation établie par le Service de l'agriculture précise par ailleurs que près d'un million de personnes sont ainsi menacées de famine.

- 6 -

Si tout le monde reconnaît qu'il est urgent d'acheminer des produits vivriers vers certaines régions particulièrement touchées, on ne peut s'empêcher de constater que les données du problème manquent singulièrement de précision:

- a) pour l'estimation des besoins, il faudrait connaître:
- la population du pays, mais le recensement démographique ne se fera que l'année prochaine et pour l'instant on évalue celle-ci entre 4,4 et 5 millions d'habitants (base de calcul: 4'852'000 habitants);
  - la consommation moyenne de céréales par habitant et par an, compte tenu des autres produits vivriers utilisés (base de calcul: 192 kg). Remarque: le Mali calculait ce besoin à 170 kg.
- b) pour le calcul des quantités disponibles:
- la production de mil et de sorgho est difficilement chiffrable, car on connaît mal l'importance des surfaces emblavées et il est mal aisé d'évaluer les rendements à l'hectare (il faut avoir à l'esprit que ces estimations sont fournies par les encadreurs ruraux);
  - certains villages, voire certaines régions, sont considérés comme totalement sinistrés, alors que des greniers sont encore pleins.

Je ne sais, par ailleurs, quel crédit accorder à deux informations pour le moins surprenantes. La première, plusieurs fois entendue pendant mon séjour, se rapporte à un stock de 40'000 à 50'000 tonnes de niébé au niveau des magasins de l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) à Dosso. La seconde, publiée dans le SAHEL HEBDO du 22.3.1976, fait état d'une réserve de 250'000 tonnes de semoule de blé accumulée à la Société nigérienne de transformation du mil (SOTRAMIL) à Zinder. L'article précise que la vente de cette denrée prendrait cinq ans au rythme actuel, alors qu'il faudrait l'écouler en neuf mois pour éviter des pertes sérieuses.

On peut a priori s'étonner que le Nigérien, qui a consacré près d'un million d'hectares au niébé en 1974 (2e rang des superficies cultivées après le mil), se contente d'un rendement de quelque 150 kg/ha, alors qu'une variété améliorée permet d'obtenir aisément 1000 kg/ha (début de production dans le département de Dosso). La raison: cette variété améliorée est moins appréciée que les niébés indigènes. Oubliant l'objectif de la satisfaction des besoins alimentaires, les conseillers techniques que j'ai rencontrés au Ministère du développement rural cherchent à faire de ce niébé une culture de rente destinée à l'exportation vers l'Europe, où il pourrait concurrencer la féverole méditerranéenne. Ainsi, dès l'année prochaine, la commercialisation de ce produit serait retirée à l'OPVN et passerait à la Société nigérienne de commercialisation de l'arachide (SONARA) qui est mieux armée pour l'exportation. Cette orientation et l'intérêt économique évident que présente

./.

- 7 -

la culture du niébé amélioré (rentabilité nettement supérieure au coton et à l'arachide; risques limités en raison du court cycle végétatif et des faibles besoins en eau), risquent évidemment d'amener les paysans à lui réserver les surfaces consacrées maintenant aux niébés traditionnels. Alors, si le goût du consommateur nigérien ne se modifie pas, on peut craindre une nouvelle aggravation de la situation alimentaire du pays.

### 3.3. Situation économique

Le budget adopté cette année par le Niger s'élève à plus de 24 milliards CFA, ce qui représente une augmentation de 58 % par rapport à celui de 1975. Cette progression apporte peut-être la preuve d'une meilleure santé économique, si l'on considère que l'équilibre des recettes et des dépenses est assuré sans l'artifice d'une subvention extérieure. La contribution de l'uranium à ce budget s'élèverait à 4 milliards CFA, contre un milliard CFA l'année précédente.

Vue sous l'angle du coût de la vie, la situation est nettement moins réjouissante et les citoyens nigériens se demandent pourquoi les prix des produits alimentaires de base (céréales, viande, huile, sucre, concentré de tomate ...) ont doublé ou triplé en l'espace d'une année. Actuellement, le revenu annuel par habitant peut être estimé de la façon suivante:

- milieu urbain : 90'000 CFA
- milieu rural : 12'000 CFA, dont 1/3 environ de revenu monétaire
- éleveurs : 7'000 CFA

Quant aux emplois rémunérés, on en dénombre environ 40'000 répartis également entre les secteurs public et privé. Compte tenu d'un taux de remplacement de 1 % et d'un accroissement de 4 % par an, l'économie nigérienne peut donc offrir annuellement 2000 emplois rémunérés, à sa jeunesse essentiellement.

### 3.4. Développement rural

Bien que le Programme triennal de développement 1976-1978 n'ait pas encore été rendu public, nos interlocuteurs ne nous ont pas caché son objectif général: "La production nationale doit couvrir les besoins essentiels".

#### 3.4.1. Agriculture

Dans le domaine agricole, la priorité est accordée à la production vivrière où l'on vise une augmentation de productivité de 15 % en 4 ans, afin de parvenir à ce moment-là à la satisfaction des besoins nationaux, mais on insiste également sur la nécessité de ne pas négliger pour autant les cultures d'exportation. Pour atteindre ce double objectif, il a été décidé de lancer essentiellement deux grands types d'actions:

./.



- 8 -

- a) l'intensification des cultures sèches par une maîtrise plus complète des facteurs de production comportant:
- une opération nationale destinée à fournir les intrants nécessaires et les hommes chargés de vulgariser des thèmes techniques simples, mais éprouvés;
  - la mise en place d'"opérations productivité" (projets régionaux intégrés) dans tous les départements, sauf celui d'Agadez; leur financement (plusieurs milliards CFA au total) sont déjà acquis ou en cours de négociation (): Niamey: (USAID), Dosso: FAC, Maradi: BIRD, Tahoua: BAD, Zinder: FED, Diffa: (ACDI).
- b) l'utilisation optimale de toutes les ressources en eau par:
- l'intensification de la réalisation des aménagements hydro-agricoles sur la fleuve (déjà 3800 ha exploités), pour atteindre 1200 ha par an (financements acquis pour les 3 prochaines années);
  - l'aménagement des forages et mares et l'utilisation de la nappe phréatique;
  - l'inventaire des projets susceptibles d'être réalisés dans le reste du pays: goulbi de Maradi, Galmi, rive de la Komadougou, dallols;
  - l'étude de l'utilisation des nappes fossiles; basse vallée de la Magya, dallol Bosso, plaine du Kadzell; possibilité d'irrigation de 30'000 ha par nappe.

#### 3.4.2. Elevage

La priorité est donnée à la reconstitution du cheptel et à la revalorisation de la zone pastorale, mais avec le souci de préserver l'équilibre écologique. Les responsables de l'élevage espèrent modifier la répartition spatiale des troupeaux en complétant les réseaux de forages par la création d'un grand nombre de points d'eau, en vue de redonner aux éleveurs la gestion de la zone pastorale. Ils sont aussi conscients de la nécessité de revaloriser l'élevage en zone sédentaire, où il doit être étroitement associé à l'agriculture qui produit par exemple chaque année environ 400'000 tonnes de fanes de niébé, d'une valeur fourragère certaine, mais insuffisamment exploitées.

Le Gouvernement attache également une grande importance au développement de l'embouche paysanne qui bénéficiera de financements du 4e FED (450 millions CFA) et du FAC (130 millions CFA). Le Service de l'élevage apprécie beaucoup l'expérience menée depuis 3 ans à Boubon/Dambou qui servira de modèle et de référence pour les autres opérations d'embouche.

Pour améliorer les rendements de l'élevage, et de l'embouche en particulier, le Niger a décidé de se doter de deux usines d'aliments pour le bétail, qui seront construites l'année

./.

prochaine à Niamey et Zinder. L'étude de base a été faite par une société belge, le crédit vient de la RFA (les équipements aussi) et la réalisation sera confiée à une firme suisse. D'une capacité de 50 tonnes par jour, chaque unité coûtera près de 2 millions DM. L'utilisation des sous-produits de l'agriculture permettra-t-elle d'offrir aux éleveurs des compléments d'affouragement à un prix accessible, tout en sauvegardant la rentabilité des usines?

Le directeur du Service de l'élevage s'est déclaré disposé à nous transmettre trois études en préparation qui traitent différents aspects de l'élevage nigérien, si quelqu'un veut bien le lui rappeler le moment venu (j'ai prié M. Beyeler de se charger de cette mission). Il s'agit:

- d'un travail de synthèse sur la production laitière dans les "secteurs paysans" de Kirkissoye (PAM-UNICEF);
- d'une étude sur le pastoralisme qui réactualiserait, après la sécheresse, l'étude de 1972\* portant sur la "Modernisation de la zone pastorale du Niger" (M. Coulomb);
- d'une étude des besoins en viande et des capacités de production des cinq pays du Conseil de l'entente (Communauté économique du bétail et de la viande).

### 3.4.3. Barrage de Kandadji

Le Niger envisage la construction d'un barrage sur le fleuve, en amont de Tillabéry. Par la régularisation du débit du fleuve, cet ouvrage ouvrirait au pays une voie fluviale permanente jusqu'à la mer, libérerait 10'000 ha supplémentaires de cuvettes pour des cultures irriguées et permettrait l'aménagement de 60'000 ha de terrasses.

---

\* Etude financée par le FAC et réalisée par l'Institut l'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux.

#### 4. OFFICE DES EAUX DU SOUS-SOL (OFEDES)

##### 4.1. Informations générales

##### 4.1.1. Organisation

Rattaché au Ministère des mines et de l'hydraulique (MMH), l'OFEDES possède une structure à deux niveaux:

- a) La direction à Niamey qui compte six sections techniques:
  - Etudes, marchés, devis + centres secondaires: M. Kalilou
  - Puits neufs: M. Ibing (FED)
  - Entretien puits: M. Saulière (FAC)
  - Forages: M. Bouton (PNUD)
  - Stations de pompage: M. Sow
  - Matériel: le même M. Sow
- b) Les divisions départementales, au nombre de sept (une par département) pour les puits (construction et entretien) et de quatre pour les stations de pompage.

##### 4.1.2. Directeur

L'OFEDES est dirigé actuellement par M. Mahamane Imini, un technicien qui a reçu une partie de sa formation à l'EPFL. Si M. Imini semble très apprécié par le représentant résident du PNUD, il donne toutefois l'impression de compliquer la tâche de ses collaborateurs par son attitude tatillonne, comme s'il craignait qu'on puisse lui reprocher une quelconque négligence qui lui coûterait son poste (ses deux prédécesseurs ont été emprisonnés). Selon M. Mermod, une forte rivalité opposerait M. Imini et M. Sow. Ce dernier chercherait justement la faille chez son supérieur, dans l'espoir de lui ravir son poste.

##### 4.1.3. Construction de puits

Le Niger a réalisé 4200 puits cimentés sur les 12000 qui paraissent maintenant nécessaires pour couvrir les besoins du pays qui sont estimés à raison d'un puits par village d'au moins 200 habitants et, pour les agglomérations plus importantes, un puits par groupe de 300 habitants.

L'OFEDES compte réaliser 345 puits pendant la campagne 1975/76 et ensuite 500 puits par an, mais sa capacité est limitée par l'insuffisance des moyens (matériel, finances).

L'implantation des nouveaux puits n'est pas décidée par l'OFEDES seul, mais par une commission composée de représentants de plusieurs ministères, dont celui du plan.

#### 4.1.4. Entretien des puits

L'OFEDES dispose de 31 équipes d'entretien des puits, soit 5 par division départementale (sauf Agadez et Diffa qui en comptent 3). Chaque équipe est composée de 5 puisatiers qui travaillent avec un derrick mobile (un camion pour 3 équipes en moyenne).

L'entretien des puits d'un département s'effectue par arrondissement, suivant un programme établi sur 3 ans. Ces travaux sont financés par des contributions versées chaque année par les budgets d'arrondissements, à raison de 25'000 CFA par puits, mais uniquement pour les 2726 puits en service en 1963, alors que leur nombre ne cesse d'augmenter. La situation paraît d'autant plus critique que l'OFEDES estime à 96'000 CFA le coût moyen d'entretien en 1974 et que certains arrondissements ne paient pas régulièrement leurs contributions, d'où arrêt prématuré des campagnes annuelles d'entretien ... et mécontentement au niveau des arrondissements parce que la fréquence de l'entretien s'espace.

#### 4.1.5. Forages

Les forages exploités aujourd'hui au Niger ont été réalisés par des sociétés privées qui pratiquent des tarifs exorbitants. Pour abaisser le coût de ces travaux, le Niger se dote en équipements de sondage et de forage. Le problème clé en matière de forage est sans conteste la formation de spécialistes nigériens compétents: il faut 8 à 10 ans de pratique pour devenir un sondeur qualifié.

M. Imini a exprimé le désir que la Suisse mette un hydrogéologue ou un ingénieur de sondage à la disposition de l'OFEDES, pour coordonner les activités dans ce domaine (le PNUD nous avait également signalé ce besoin et formulé la même requête). J'ai prié M. Imini de nous adresser une demande officielle, tout en l'informant qu'il nous sera peut-être difficile de recruter un tel spécialiste.

#### 4.1.6. Stations de pompage

L'OFEDES gère et entretient actuellement 35 stations de pompage en zone pastorale (eau gratuite) et 8 dans des centres secondaires (eau vendue à 50 CFA/m<sup>3</sup>). M. Mermod estime que le personnel des ateliers OFEDES est capable d'assurer un entretien correct des pompes et moteurs équipant ces stations, mais que les moyens nécessaires à leur remise en état périodique (tous les 6 à 8 ans) font en revanche défaut, car le Niger n'est pas encore en mesure de rentabiliser l'exploitation de ces stations de pompage.

C'est la raison pour laquelle l'OFEDES nous a demandé de prendre en charge la remise en état des 20 stations de pompage rattachées à l'atelier de Dosso (cf. proposition de crédit No. 157/75). Pour sa part, la "Deutsche Gesellschaft für

technische Zusammenarbeit" (GTZ) a financé le remplacement de tout l'équipement (pompes, moteurs, conduites) des 21 stations de pompage de Tahoua; coût: environ 80'000 DM par station! Pour réaliser ce projet, la GTZ a fourni 3 experts, dont un s'occupe uniquement de la formation des mécaniciens. Les travaux s'effectuent au rythme de 3 stations tous les 2 mois.

#### 4.1.7. Formation du personnel

Depuis sa prise de fonction en août dernier, M. Imini a confié à des Nigériens des postes occupés jusqu'alors par des expatriés. Quoique fort louables, ces mesures de nigérisation se révèlent plutôt malheureuses à cause du manque de formation des intéressés. Il y a certainement lieu de regretter que M. Imini n'attache pas une importance plus grande à la formation pratique des cadres de l'OFEDES. Il semble en effet considérer qu'un jeune sortant du lycée avec un brevet (BEPC) peut être placé à la tête d'une division départementale après une introduction de quelques semaines seulement. Par ailleurs, il ne paraît pas avoir envisagé la possibilité d'une promotion au sein du personnel (jamais un puisatier n'est devenu surveillant de chantiers et pourtant quelques-uns en auraient la capacité).

Il existe néanmoins différents programmes de formation:

##### a) Divisionnaires:

L'école des mines de l'Air, qui s'est ouverte à Agadez en octobre 1975, recrute ses élèves au niveau du BEPC pour les former pendant 4 ans. L'OFEDES compte engager plusieurs des premiers diplômés (une quarantaine d'élèves). Sans connaître le contenu de cette formation, il est certain que ces agents techniques seront mieux préparés à occuper des postes de divisionnaires que les 3 jeunes gens que M. Urfer a dû introduire en 3 semaines seulement.

##### b) Surveillants de chantiers

Le 4e FED prendrait en charge la formation de 21 surveillants de chantiers. M. Imini pense recruter des titulaires du BEPC qui seraient formés à Zinder en 6 mois, soit 3 mois de formation en mécanique et 3 mois d'introduction aux travaux de chantiers. C'est peut-être insuffisant, mais ce stage permettra de renforcer la nigérisation à ce niveau (actuellement: 3 Nigériens venant des TP et 9 volontaires français et américains).

##### c) Mécaniciens

M. Mermod a établi un programme de perfectionnement pour les mécaniciens de l'atelier de Dosso et la GTZ forme ceux de Tahoua. Là aussi M. Imini a pris une décision regrettable: après 2 mois de cours, il a affecté ailleurs 5 des 6 mécaniciens de Tahoua, les estimant suffisamment formés, alors qu'ils n'avaient vu qu'une partie du programme prévu pour 9 mois au minimum.

d) Sondeurs

Un expert PNUD aurait entrepris la formation de sondeurs nigériens.

4.1.8. Réorganisation

Comme toutes les sociétés d'économie mixte et les autres offices du Niger, l'OFEDES fait l'objet d'une étude de réorganisation axée sur la gestion des finances et des stocks. Cette activité a été confiée au BIT par le Ministère des affaires économiques, du commerce et de l'industrie.

J'ai rencontré l'un des 6 experts de ce projet, M. Henri Orsier, qui s'occupe particulièrement de l'OFEDES. Il ne cache pas que la tâche est très difficile à l'OFEDES, car cet office a grandi sans renforcer ses organes de gestion (d'où inventaires incomplets et comptabilité sommaire). Etant donné cette situation, l'OFEDES serait absolument incapable de calculer le prix de revient d'un mètre de puits ou de forage.

M. Orsier serait intéressé à rencontrer M. Beti lors de son prochain voyage au Niger, pour examiner avec lui la possibilité d'une participation de M. Hallauer à ce travail de réorganisation. J'ai déjà conseillé à M. Hallauer de prendre contact avec M. Orsier pour mieux connaître les tâches des experts BIT concernant l'OFEDES.

4.1.9. Laboratoire d'analyse de l'eau

Comme annoncé par M. Beti dans son rapport de voyage du 2.2.1976, M. Imini nous a demandé, lors du premier entretien, si la Suisse accepterait de financer la création d'un petit laboratoire d'analyse de l'eau. Je lui ai répondu que nous examinerions favorablement une requête de cette nature, si l'OFEDES nous exposait concrètement les avantages de ce laboratoire et surtout s'il pouvait nous démontrer que cette solution coûterait moins au Niger que l'envoi des échantillons à Dakar. Quelques jours plus tard, M. Imini nous a informés que ce laboratoire serait financé par un autre organisme ...

4.2. Participation CTS à la construction de puits4.2.1. Projet de la Fédération genevoise de coopération (FGC)

Le coopérant de la FGC, M. Vionnet, se déclare satisfait de l'avancement du projet. Comme M. Urfer, il a pu constater que les travaux s'exécutent plus rapidement en investissement-travail (les villageois sont motivés) qu'en régie (les manoeuvres embauchés pour un chantier ont intérêt à le faire durer).

La situation à la fin février 1976 se présentait ainsi:

- 14 -

- 79 puits terminés
- 51 puits prêts pour la mise en eau
- 16 puits en cours de forage.

M. Vionnet, dont le contrat arrivera à échéance en juillet 1977, pense terminer avant son départ le programme prévu, soit les 200 puits du projet FGC et les 20 puits financés par l'UIPE.

S'agissant du financement, il apparaît que le renchérissement considérable des matériaux entraînera un dépassement des engagements si l'on veut réaliser 6000 mètres de puits (précision figurant dans l'arrangement FGC/CTS), mais pas nécessairement si l'on s'en tient aux termes de la convention avec le Niger qui stipule "au moins 200 puits".

Si nous décidons de contribuer au financement d'un nouveau programme de puits, je suis d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'aller au-delà des engagements figurant dans la convention.

#### 4.2.2. Projet du Ministère des mines et de l'hydraulique (MMH)

M. Imini a déclaré n'être pas au courant de ce projet daté du 10.1.1976 qui nous a été transmis par M. Beti. Ce projet porte sur la construction, dans la zone pastorale et dans la zone sédentaire, de 204 puits d'une profondeur totale estimée à 8000 mètres. Le coût de l'opération s'élève à 510'300'000 CFA.

#### 4.2.3. Projet CILSS/NER 101

Ce projet vise les mêmes objectifs que le précédent, mais il est précisé que sa réalisation s'opérera en 3 ans, grâce à la mise sur pied de 3 brigades de puisatiers. Dans ce cas, l'évaluation des coûts a été faite par l'OFEDES, sur la base des prix en vigueur le 1.12.1974. Les dépenses d'équipement et de fonctionnement se présentaient ainsi:

- en régie 293'649'000 CFA
- en investissement - travail: 254'229'000 CFA

A notre demande, l'OFEDES a recalculé le budget avec les prix pratiqués le 1.3.1976 et compte tenu d'une réalisation à 50 % en régie (pour les puits en zone pastorale et les travaux de mise en eau). Dans ces conditions, le financement nécessaire se monte à 351'960'000 CFA (1).

#### 4.2.4. Nouvelle contribution suisse

Au cours des discussions relatives à la forme que pourrait revêtir une nouvelle contribution suisse pour la construction de puits au Niger, nous avons appris de M. Imini qu'il est très satisfait du type de coopération instauré dans le cadre

(1) Par le canal du CILSS, le MDR nous a adressé, le 1.4.1976 une demande de prise en charge d'une brigade.

- 15 -

du projet FGC (responsabilité de la gestion et de la réalisation confiée à un expatrié) et qu'il ne voudrait pas assurer la gestion d'un crédit séparé du budget général de l'OFEDES.

Compte tenu de ces déclarations, j'ai demandé à M. Imini si nous pouvions "oublier" les projets MMH et CILSS et envisager une poursuite de l'action dans les mêmes conditions de coopération. M. Imini étant d'accord avec cette proposition, je l'ai informé que, sous réserve de conclusions favorables de la mission, notre service serait disposé à financer, dans ce sens et de préférence en collaboration avec la FGC, un nouveau programme de puits.

Comme M. Imini devait rencontrer quelques jours plus tard M. Dunant, président de la FGC, je l'ai prié d'examiner avec lui les intentions de la FGC. Je lui ai signalé, en outre, qu'une requête officielle devait parvenir à la FGC, en cas d'avis favorable de M. Dunant, ou à la CTS dans le cas contraire.

#### 4.3. Réparation stations de pompage Dosso

##### 4.3.1. Accord de projet

Le Niger ayant finalement accepté sans modification l'accord proposé le 3.12.1975 par notre Ambassade à Abidjan, nous pouvons espérer que cet accord entrera rapidement en vigueur (1).

M. Beti voudra bien nous fournir les indications nécessaires pour le virement du crédit de 8 millions CFA destiné à couvrir les dépenses sur place.

##### 4.3.2. Exécution du projet

Tout le matériel commandé en Suisse est arrivé à l'aéroport de Niamey et M. Imini avait l'intention d'entreprendre les démarches en vue de l'exonération, avant la signature de l'accord (peu probable qu'il y parvienne).

Contrairement à son prédécesseur qui voulait remettre en état les 20 stations de pompage dans les plus brefs délais (19 semaines selon le programme établi par M. Mermod) en faisant appel à une dizaine de mécaniciens d'autres ateliers de l'OFEDES, M. Imini ne souhaite intervenir sur une station que dans le cas suivants: panne grave, débit insuffisant, consommation exagérée de gas-oil ou d'huile; l'examen de la situation devait se faire prochainement par M. Sow. D'autre part, M. Mermod ne pourra compter pour ce travail que sur le personnel de Dosso, ce qui lui permet de former seulement une équipe mobile et une équipe d'atelier composées chacune de 2 mécaniciens et 2 manoeuvres.

(1) Texte définitif transmis au Gouvernement nigérien par note du 15.4.1976 de la même Ambassade.



- 16 -

Dans ces conditions, la durée du projet sera beaucoup plus longue et la prolongation du contrat de M. Mermod s'impose (2). M. Beti devra nous préciser la durée de ce nouveau contrat (à mon avis jusqu'à fin 1977 ou au plus tard mi-1978).

#### 4.4. Assistants techniques CTS

##### 4.4.1. Andreas Hallauer (fin contrat: 4.12.1976)

Pendant les 10 premiers mois de son affectation, M. Hallauer s'est attelé à organiser la section matériel de l'OFEDES - qui n'existait que sur papier - et à mettre sur pied un magasin central à Niamey. De trop fréquents transferts de personnel n'ont malheureusement pas permis de rendre très fructueuse la collaboration avec les 3 agents nigériens de cette section: mécanicien (homologue) affecté ailleurs pour avoir insulté le directeur, comptable matière parti pour l'Algérie avec une bourse des TP, poste de magasinier occupé par 4 personnes différentes.

Après que la responsabilité de la section matériel ait été confiée à M. Sow, une note de service du 13.10.1975 définit ainsi le rôle de M. Hallauer: "Dresser un inventaire complet et détaillé de tout le parc automobile avec:

- 1) des caractéristiques techniques précises: numéro minéralogique, affectation
- 2) état mécanique de marche:
  - a) Bon état.
  - b) En panne:
    - En panne réparable: établir la liste des pièces détachées pour la remise en état du véhicule.
    - En mauvais état: à proposer à la vente.
  - c) Accidenté ou en très mauvais état, à réformer."

Je tenais à citer cette note de service parce que je trouve surprenant que l'OFEDES confie une telle tâche à un assistant technique, surtout que M. Hallauer n'est pas mécanicien, mais économiste d'entreprise.

Je dois tout de suite préciser que M. Hallauer n'exerce pas l'activité décrite dans cette note de service. Alors examinons d'un peu plus près le travail qu'il accomplit actuellement en collaboration avec un homologue nigérien:

- 1) vérifier et compléter les bons de commande concernant les véhicules et en assurer la livraison lorsque la commande est justifiée (procédure d'achat très compliqué);
- 2) immatriculer les nouveaux véhicules et les vieux camions qui roulent encore sans plaques, ni assurance;

---

(2) Le MAEC nous a adressé une demande le 27.3.1976.

- 17 -

3) accomplir les formalités de dédouanement pour le matériel commandé à l'étranger.

M. Hallauer n'est évidemment pas très satisfait de ce travail de routine et par ailleurs il est persuadé que son homologue pourrait se débrouiller tout seul, si l'OFEDES lui attribuait un véhicule, et s'il n'était pas sollicité pour d'autres tâches.

M. Hallauer aimerait se consacrer maintenant à faire l'inventaire complet du matériel OFEDES, base indispensable de la gestion. Peut-être est-ce dans ce domaine qu'il pourra apporter une contribution au projet BIT.

#### 4.4.2. Jean-Claude Mermod (fin contrat: 27.1.1977)

Depuis son affectation à Dosso en octobre 1975, en vue de la remise en état des stations de pompage, M. Mermod s'occupe des tâches suivantes (1):

- conseiller le divisionnaire nigérien qu'il a dû remplacer pendant 2 mois (accident de voiture) et qu'il devra peut-être remplacer encore (stage de 6 - 8 mois en RFA pour un perfectionnement en mécanique et électricité);
- former sur le tas les mécaniciens de l'atelier;
- achever l'étude sur le coût de fonctionnement des stations de pompage;
- participer à l'organisation des deux actions suisses d'aide alimentaire au Niger.

M. Imini n'a jamais approuvé le choix de M. Mermod pour s'occuper de cette dernière tâche ("Si l'on m'avait consulté j'aurais désigné M. Hallauer", m'a-t-il déclaré) et il se pourrait que cette question soit à l'origine de son opinion farouchement négative à l'égard de M. Mermod ("S'il ne veut pas changer d'attitude, je demanderai à la Coopération technique suisse de le retirer avant la fin de son contrat").

Heureusement, les reproches précis qu'il formulait contre M. Mermod ne provenaient que d'un manque d'information de la part de l'assistant technique qui a pu s'expliquer avec M. Imini, grâce à M. Sow qui a joué un rôle conciliateur. Pour aider à détendre l'atmosphère, j'avais informé préalablement M. Imini que M. Hallauer se chargerait des dernières tâches concernant la seconde action d'aide alimentaire (obtenir les factures, assister à une distribution et rédiger un rapport).

---

(1) Le nouveau cahier des charges de M. Mermod aurait été signé par lui-même et M. Imini, avant d'être envoyé à M. Beti en novembre ou décembre 1975. Il semble avoir disparu.

#### 4.4.3. Frédéric Urfer (fin contrat: 6.8.1976)

Affecté à Dosso depuis août 1973, d'abord comme responsable des équipes d'entretien, puis en qualité de responsable de la division puits, M. Urfer a été déplacé à Tahoua, en juin 1975, pour succéder à un jeune Nigérien qui occupait le même poste depuis 9 mois, mais qui ne donnait pas satisfaction à la direction de l'OFEDES. Il faut relever que la division puits de Tahoua est engagée présentement, outre les travaux d'entretien de puits, dans la réalisation de 4 programmes financés par le FED et l'UNICEF et portant sur la création de plus d'une centaine de puits au total.

M. Urfer estime que la prolongation de son contrat pour une dizaine de mois se justifie, afin qu'il puisse former son successeur. De son côté, M. Imini se déclare disposé à nommer un Nigérien à ce poste et il souhaiterait que M. Urfer puisse rester un an de plus pour le conseiller et le former, ainsi que le divisionnaire d'un autre département. (Est-ce vraiment une solution réaliste?) J'ai répondu à M. Imini que nous attendions une demande officielle à ce sujet (1), et je lui ai clairement fait savoir qu'il était exclu d'envisager la prolongation du contrat de M. Urfer s'il devait conserver le poste de divisionnaire (2).

M. Beti voudra bien nous préciser ce que l'OFEDES attend finalement d'une prolongation éventuelle du contrat de M. Urfer (cf. notes 1 et 2 au bas de cette page).

#### 4.4.4. Rapports d'activité

Depuis que M. Beti, cédant aux instances du précédent directeur de l'OFEDES, a interdit aux assistants techniques de nous informer directement des questions touchant leur travail, il s'est créé une situation insatisfaisante aussi bien pour l'OFEDES que pour la CTS, car nos collaborateurs n'ont pratiquement plus écrit de rapports. S'agissant de M. Mermod notamment, M. Imini déclare: "Je ne sais pas ce qu'il fait, depuis qu'il se trouve à Dosso."

L'attitude des assistants techniques s'explique aisément: l'OFEDES n'exigeant pas qu'ils présentent des rapports personnels, ils ne tiennent pas à fournir uniquement des informations sans grand intérêt pour la CTS et sont persuadés que des rapports critiques, abordant ouvertement les problèmes auxquels ils sont confrontés, ne passeraient jamais le cap de l'OFEDES.

---

(1) Demande MAEC du 27.3.1976: "M. Urfer prêtera assistance aux chefs de services départementaux de l'OFEDES."

(2) Lettre Urfer du 27.4.1976: "Conseiller technique assurant la formation d'un homologue." M. Urfer annonce en outre le recrutement d'un surveillant de chantiers pour le poste de divisionnaire. C'est réjouissant.

J'ai discuté franchement de ce problème avec M. Imini qui tient, lui aussi, à prendre connaissance des rapports qui nous sont destinés, à moins que le MAEC l'informe que nos assistants techniques peuvent nous adresser leurs rapports directement. A l'en croire, il serait disposé à nous transmettre des rapports contenant des critiques, pour autant que celles-ci soient fondées (c'est bien l'aveu d'un filtrage de l'information).

C'est pourquoi je souhaite une fois encore que nos collaborateurs rédigent effectivement les rapports périodiques qui doivent nous parvenir par le canal de l'OFEDES, tout en leur laissant la liberté de nous informer directement des difficultés et problèmes rencontrés qui ne passeraient pas le "filtre" de l'OFEDES. Pourquoi, en effet, nos collaborateurs pourraient-ils faire part de leurs difficultés à quiconque (le Niger n'a pas instauré la censure), sauf à leur employeur?

## 5. EMBOUCHE BOVINE BOUBON/DAMBOU

### 5.1. Accord de projet

Lors des premières discussions à ce sujet, nos interlocuteurs nigériens faisaient valoir la nécessité de revoir le montant prévu pour l'aménagement à Dambou d'un terrain de 20 ha destiné aux cultures fourragères irriguées (4 millions CFA, alors que le Génie rural calcule habituellement 1,5 - 2 millions/ha pour les aménagements - très sophistiqués - exécutés pour la culture du riz). Toutefois, pour éviter que le terrain ne soit repris par la suite pour la culture du riz, le Service de l'élevage a finalement opté pour un aménagement beaucoup plus sommaire qui serait réalisable avec le crédit disponible.

Après les modifications mineures demandées par le Niger, le 10 mars 1976, et parfaitement acceptables par la CTS, il faut espérer que cet accord entrera prochainement en vigueur (1).

Pour ce projet aussi, M. Beti devra nous communiquer les indications utiles au virement du crédit de 7 millions CFA promis au Niger.

### 5.2. Situation actuelle

Si les deux opérations d'embouche (50 taurillons, puis 290 taurillons) organisées par M. Grünig en 1974 ont donné des résultats encourageants, le 3e lot de 180 taurillons mis en place en mars 1975, juste avant son départ, s'est soldé par un échec (perte de poids chez de nombreux animaux, paysans incapables de rembourser le son donné au bétail). Il paraît incontestable que cette période de l'année n'est pas favorable à l'embouche parce que les fourrages deviennent plus rares et que les paysans commencent alors leurs travaux agricoles (à l'avenir, l'embouche sans cultures fourragères irriguées sera interrompue de la fin avril au début octobre).

A son arrivée M. Beyeler a dû regagner la confiance des paysans, avant de pouvoir mettre en place, en décembre dernier, un nouveau lot de 50 taurillons qui ont donné de bons résultats. Actuellement, en collaboration avec son homologue et un encadreur, M. Beyeler entretient le contact avec les paysans de la région de Boubon/Dambou (1227 chefs de familles) et poursuit un essai fourrager (*echinochloa stagnina*) sur une parcelle de 400 m<sup>2</sup>.

Le Dr. Ari, responsable du service vétérinaire départemental et directeur du projet, est conscient que M. Beyeler est insuffisamment occupé jusqu'au démarrage des travaux d'aménagement du terrain de Dambou. Sachant qu'ils entretiennent d'excellentes relations, j'ai donc été surpris de constater que le Dr. Ari,

---

(1) Texte définitif transmis au Gouvernement nigérien par note du 15.4.1976 de notre Ambassade à Abidjan.

qui ne trouve pas le temps de réaliser une fiche d'orientation sur l'embouche (action d'élevage à proposer aux arrondissements, au même titre que l'opération "coqs de race"), n'a jamais osé associer M. Beyeler à ce travail (raison: cette activité sort du cadre défini par le cahier de charges de M. Beyeler). J'ai évidemment dit au Dr. Ari que je souhaitais ardemment que M. Beyeler puisse contribuer à la préparation de ce document technique.

### 5.3. Formation de l'homologue

M. Beyeler souhaiterait que son homologue puisse suivre pendant deux ans les cours d'une école d'agriculture en Suisse. Le programme de formation dans notre pays présenterait à son avis un double intérêt: insister sur l'indispensable complémentarité de l'agriculture et de l'élevage, et réserver une part importante aux travaux pratiques.

J'ai fait remarquer à M. Beyeler que la formation donnée en Suisse ne serait que partiellement utilisable et que l'expérience de la vie en Europe constitue un risque de rupture avec le milieu de travail futur qu'il convient de ne pas sous-estimer. Je lui ai donc conseillé de mieux examiner les possibilités de formation qui existent au Niger et dans les autres pays sahé-liens, avant d'envisager sérieusement l'inscription de son homologue dans une école d'agriculture suisse.

### 5.4. Extension du projet

Avant le démarrage des travaux d'aménagement prévus dans la phase actuelle, le Génie rural effectuera un lever topographique de l'ensemble de la cuvette de Dambou (200 - 300 ha), car le Service de l'élevage manifeste maintenant l'intention d'élargir sensiblement l'action entreprise dans cette région. Tout le terrain irrigable serait exploité pour la production vivrière (mil, sorgho, maïs), avec une sole importante destinée aux cultures fourragères. Ces dernières serviraient d'une part au développement de l'embouche et d'autre part à la production de lait, en vue d'améliorer l'approvisionnement de la Société laitière de Niamey (SOLANI). La production laitière serait organisée sur les mêmes bases que les "secteurs paysans" qui se développent depuis 1972 dans le cadre de la station expérimentale d'élevage de Kirkissoye (un de nos assistants techniques, M. Baumgartner, y a travaillé pendant 2 ans). Cet essai couvre aujourd'hui 32 unités de production comptant chacune 8 vaches.

Les responsables du Service de l'élevage souhaitent que la CTS prenne en charge cette nouvelle phase, pour faciliter la coordination de l'ensemble du projet. L'opération envisagée me paraissant digne du plus grand intérêt, j'ai dit au directeur du Service de l'élevage et au Dr. Ari, que nous examinerons favorablement la requête annoncée, si le coût des travaux d'aménagement se situe à un niveau modeste pour que les activités prévues permettent de rentabiliser cet investissement (200'000 CFA/ha devraient suffire).

## 6. SERVICE DE L'ALPHABETISATION ET DE L'EDUCATION DES ADULTES (SAEA)

### 6.1. Informations générales

#### 6.1.1. Remarques

Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de m'entretenir avec le directeur du SAEA, M. Darkoye Attaher, qui se trouvait en Haute-Volta pour rencontrer des représentants du Conseil oecuménique des églises (le COE participe au financement du projet de formation des cadres C) et pour discuter avec le CESAO du problème de la formation des cadres.

Par ailleurs, Niamey étant devenue une souricière à la suite du coup de force du 15 mars, je n'ai pas eu la possibilité de me rendre dans la région de Tillabéry pour visiter quelques centres d'alphabétisation.

#### 6.1.2. Personnel

Le SAEA ne compte aucun cadre du niveau A (universitaire) et pas davantage de bachelier. Ses cadres B ont en général suivi un cours de deux ans dans une Ecole normale, après l'obtention du brevet (BEPC). Les cadres C sont titulaires du BEPC et les cadres D du certificat d'études primaires (CEPE).

La nécessité d'une meilleure formation des cadres du SAEA, tout particulièrement de ceux qui travaillent au niveau national, n'a pas besoin d'être démontrée plus longuement.

#### 6.1.3. Organisation

En bref, le SAEA est organisé comme suit:

- a) La direction à Niamey avec 3 sections: pédagogique; relations avec les inspections; administration et matériel.
- b) Les inspections: 7 au niveau départemental + 5 au niveau régional.
- c) Les centres d'alphabétisation: 428 pendant la campagne 1974/75.

#### 6.1.4. Examen des résultats

Pendant la dernière campagne d'alphabétisation le SAEA a enregistré 11'024 inscriptions (dont une soixantaine de femmes), mais les tests effectués en fin d'année indiquent que 1199 participants seulement peuvent être considérés comme alphabétisés. Face à un résultat aussi faible, j'ai demandé à mes interlocuteurs quelles en sont les raisons et comment le SAEA pourrait jouer un rôle vraiment efficace pour l'application d'une politique d'éducation de masse.

Les responsables du SAEA attribuent à l'insuffisance de moyens

la faible portée de son action. L'année dernière, par exemple, le SAEA n'aurait obtenu que 3500 l d'essence par trimestre pour ses 17 véhicules. Dès lors, comment une inspection départementale ou régionale peut-elle assurer la distribution du matériel didactique et l'encadrement des instructeurs, si elle ne dispose que de 70 litres d'essence par mois pour faire rouler sa Land-Rover? C'est évidemment impossible et de ce fait les instructeurs - insuffisamment formés et peu motivés par la faible indemnité mensuelle de 2'500 à 5'000 CFA qu'ils reçoivent - se découragent et négligent leur travail.

Toutefois, après avoir pris connaissance des résultats de l'éducation nationale, qui engloutit 20 % environ du budget national, je me suis demandé s'il convenait de se montrer aussi sévère dans l'évaluation de l'efficacité du SAEA. En effet, parmi les élèves qui ont arrêté leurs études en 1975, on dénombre:

- 6800 analphabètes (sortis de l'école avant la 4e année primaire)
  - 8000 enfants n'ayant pas atteint le niveau du CEPE
    - 700 titulaires du CEPE (3000 autres entrent en secondaire et 200 en formation professionnelle)
    - 800 d'un niveau entre le CEPE et le BEPC
    - 1000 brevetés (500 autres sont admis en classe de seconde)
    - 200 d'un niveau supérieur au BEPC, dont 50 % de bacheliers.
- Pour la formation professionnelle, il faut ajouter 45 CAP et 28 brevets techniques.

#### 6.1.5. Alphabétisation de masse

A la demande du Gouvernement, le SAEA a élaboré l'année dernière un programme d'alphabétisation de masse visant l'alphabétisation de 30 % de la population adulte en l'espace de 7 ans. Le malheur est que la réalisation de ce projet coûterait 4,5 milliards CFA! Bien que cela représente un peu moins que la somme attribuée cette année aux actions d'éducation, de culture, de jeunesse et de formation, les objectifs de ce programme seront très fortement réduits.

Quand on apprend que 12 millions CFA destinés au fonctionnement des centres d'alphabétisation ont été récemment utilisés à d'autres fins par le MEN, on ne peut s'empêcher de penser que le Gouvernement nigérien ne donne pas au SAEA les moyens de réaliser sa propre politique d'éducation de masse.



## 6.2. Alphabétisation fonctionnelle Tillabéry

### 6.2.1. Décompte final de la 1re phase

Le SAEA ne sait pas s'il reste un solde du financement FOPOTEC au niveau de l'UNESCO à Paris ou du PNUD à Niamey. M. Salissou s'informerait et, dans l'affirmative, il entreprendra les démarches nécessaires pour le débloquent. Dès que possible, le SAEA présentera à l'UNESCO un décompte final dont il nous adressera copie.

Il convient de relever ici que l'alphabétisation dans la région de Tillabéry se poursuit actuellement, grâce à une aide spéciale du budget national accordée au titre de contrepartie nigérienne au projet FOPOTEC.

### 6.2.2. Accord pour la 2e phase

Les corrections que j'ai proposées au nom de la CTS (1) ont été approuvées par le SAEA et la Direction de la planification qui aurait toutefois trouvé plus simple de se référer à l'accord du 10.10.1970 concernant les volontaires, pour fixer non seulement le régime fiscal, mais le statut général des coopérants souhaités pour ce projet.

Quant à la vérification de la comptabilité qui sera tenue par le Niger pour l'utilisation du financement suisse, notre agent consulaire à Niamey, M. Althuser, est de l'avis que nous pouvons confier cette tâche au Cabinet comptable BOISSIN et CESAR, B.P. 134, Niamey.

Le texte corrigé de l'accord sera transmis au Gouvernement nigérien, pour approbation, dès que le SAEA nous aura fait parvenir une nouvelle formulation de l'annexe qui doit préciser notamment les objectifs, la méthode et le plan d'exécution du projet.

### 6.2.3. Evaluation de l'action

Dans la perspective du projet d'alphabétisation de masse, la Commission économique pour l'Afrique (Bureau sous-régional UNDAT II), se serait proposée pour la mise en place, dès le début, d'un système d'évaluation permanente. Il serait bon que M. Beti examine avec les experts CEA à Niamey, s'il leur est possible d'apporter un soutien au SAEA pour une évaluation permanente du projet de Tillabéry.

### 6.2.4. Affectation de deux coopérants

L'absence de cadres nigériens compétents rend indispensable la mise à disposition tant du technicien en imprimerie (fonctionnement offset et formation du personnel nigérien) que du spécialiste chargé de la mise en forme pédagogique

---

(1) Notre lettre du 1.3.1976 à M. Beti

des documents audio-visuels (une proposition de crédit sera présentée pour l'affectation de ces coopérants). Ces deux personnes sont appelées à collaborer étroitement pour la réalisation des maquettes, et le second devra garder un contact étroit avec les utilisateurs (instructeurs et élèves) pour évaluer l'intérêt des documents produits et découvrir sous quelle forme les thèmes techniques passent le mieux.

La candidature de M. Cochet, volontaire privé affecté au collège Issa Béri, pourra être prise en considération pour le poste de technicien en imprimerie si le SAEA n'attend pas ce spécialiste avant le mois d'avril 1977. Le contrat de M. Cochet se termine en janvier prochain et il tient à passer des vacances en Europe après deux ans de travail au Niger.

Le SAEA a recruté au début mars 4 personnes qui suivent quelques heures de cours par semaine au collège Issa Béri, où ils pourront acquérir un début de formation, 2 dans le domaine "son" et 2 en offset.

#### 6.2.5. Séminaire de sensibilisation

Mes interlocuteurs n'ont pas pu me fournir des précisions sur le contenu du séminaire de sensibilisation et de préparation des équipes de responsables au niveau des villages-centres. Ils m'ont promis de nous informer à ce sujet.

### 6.3. Formation des cadres C

#### 6.3.1. Situation actuelle

Les TP n'ont pas poursuivi l'élaboration des plans pour la construction du centre de formation et de rencontre du SAEA. Le SAEA attend la signature de l'accord avant de donner un mandat précis aux TP.

La commission nationale d'urbanisme a par contre attribué au SAEA un terrain de quelque 6000 m<sup>2</sup> (près des bureaux occupés actuellement par le SAEA) pour la construction de ses bureaux et du centre de formation.

Le contenu du programme de formation des cadres C n'est pas mieux défini qu'au moment où le projet nous a été soumis.

#### 6.3.2. Accord de projet

Les informations données sous 6.2.2. sont valables également pour cet accord de projet. En outre, pour tenir compte du renchérissement, deux postes du budget ont été réévalués, à savoir:

- achat de véhicules = 3'000'000 CFA, au lieu de 2'600'000 CFA
- personnel auxiliaire = 1'830'000 CFA, au lieu de 1'320'000 CFA.

Ces deux augmentations portent le montant total du budget de 29'520'000 CFA à 30'430'000 CFA.

### 6.3.3. Début du projet

Les travaux de construction du centre étant estimés à 6 mois, le chantier devrait démarrer au moins 3 mois avant le début des cours (le SAEA peut réserver des salles pour le premier cours théorique et ensuite les élèves effectueront un stage pratique sur le terrain). Compte tenu de cet impératif, M. Salissou et M. Keller pensent que la formation des cadres C devrait être reportée d'octobre 1976 à janvier 1977.

### 6.3.4. Affectation d'un formateur

Les responsables du SAEA ne comprennent pas pourquoi nous doutons de la nécessité d'un formateur expatrié. Je me suis d'ailleurs laissé convaincre, lorsqu'ils m'ont expliqué que le directeur nigérien de ce projet (un cadre A) sera choisi parmi les hauts fonctionnaires et qu'il cumulera cette fonction avec la charge qui lui est déjà attribuée. Un autre argument à retenir est la décision de porter de 25 à 40 la nombre des stagiaires (financement COE), dont une dizaine de ressortissants de pays voisins. Pour assurer la préparation et le suivi des stages, deux formateurs à plein temps (un Nigérien et un expatrié ) ne sont pas de trop.

Le formateur expatrié étant appelé à participer à la mise au point du programme, son arrivée au Niger devrait se situer trois mois avant la date retenue pour le début des cours.

## 7. DEMONSTRATION ET FORMATION EN PETITE MECANISATION AGRICOLE

### 7.1. Introduction de la culture attelée

Pendant les années 1964 - 1966, la culture attelée a reçu une assez forte impulsion dans la zone arachidière de Maradi-Zinder, car le FED avait fortement subventionné le matériel de culture attelée (celle-ci était alors considérée comme un complément indispensable pour assurer la rentabilité de l'opération). Par la suite, cette technique s'est étendue à la zone cotonnière et aux aménagements hydro-agricoles.

Les Centres de formation des jeunes agriculteurs (CFJA) ont aussi joué - et jouent encore - un rôle non négligeable dans ce domaine, car les élèves reçoivent, à leur sortie, un équipement complet de traction animale (boeufs, jougs, charrette, bâti de base, cultivateur, souleveuse et semoir). Cet équipement, généreusement subventionné par l'Etat, leur est cédé pour environ 70'000 CFA remboursables en 4 ans, avec un taux d'intérêt de 2 % (CNCA).

### 7.2. Production, vente et entretien du matériel

Le problème de l'entretien du matériel n'a pas tardé à se poser et le BIT a envoyé un spécialiste, de 1969 à 1971, pour assurer la remise en état du matériel avant le début des campagnes agricoles (mise en service d'un camion-atelier) et former quelques forgerons traditionnels à cette tâche.

L'Union nigérienne de crédit et de coopération (UNCC) a pris la relève du BIT en lançant l'action DARMA (développement de l'artisanat rural et de la mécanisation agricole). L'UNCC forme des forgerons dans ses centres de Dosso et Zinder qui fonctionnent sous la responsabilité d'un formateur nigérien. Chaque année une vingtaine de forgerons suivent un stage de perfectionnement de 4 mois, dans chacun de ces centres qui fabriquent également un peu de matériel, des charrettes surtout (Dosso en a construit 30 l'année dernière et Zinder en produira 110 cette année).

Depuis deux ans, la SONIFAME (Société nigérienne de fabrication métallique) construit du matériel de traction animale à partir d'éléments importés de la SISCOMA à Dakar. Elle ne paraît toutefois pas très intéressée par ce secteur d'activité.

Matériel placé par l'UNCC:	<u>de 1963 à 1973</u>	<u>en 1975</u>
- polyculteurs: bâtis de base	2'931	314
charrues	1'571	127
cultivateurs	1'413	263
buttoirs	1'896	100
sarcleuses	1'741	203
- semoirs	582	112
- houes	410	73
- charrettes	1'910	193

### 7.3. Projets récents ou à l'étude

#### 7.3.1. Projet national d'équipement agricole

Présenté par l'UNCC/CNCA, ce projet visait la modernisation des exploitations agricoles par l'introduction de la culture mécanisée et attelée (coût: 1'350 millions CFA pour l'Etat et 620 millions pour les exploitants et artisans). Il prévoyait également la création d'une industrie nationale de fabrication de matériel agricole, nécessitant un investissement de 1'750 millions CFA. Ce projet, beaucoup trop ambitieux, a été abandonné.

#### 7.3.2. Démonstration et formation en petite mécanisation agricole

Hormis son représentant au Niger, personne ne paraissait connaître ce projet que la FAO nous a soumis l'année dernière pour financement. Comme M. Gara partage notre avis que ce projet répondrait assez peu aux besoins du pays, il n'y a pas lieu de regretter la réponse négative que nous avons donnée à la FAO.

#### 7.3.3. Projet CILSS de machinisme agricole

A la demande du Gouvernement nigérien, le CILSS aurait envoyé au Niger, en novembre dernier, une mission composée de M. Lyonnet (expert BIT pour la formation d'artisans ruraux en Haute-Volta) et de M. Delmas (expert BIT à Ouagadougou). Le Niger aimerait en effet s'inspirer de l'expérience voltaïque en matière de formation d'artisans ruraux et de production de matériel agricole.

M. Carreau, expert FAC à l'UNCC, croit savoir que le CILSS s'adressera à la Suisse pour obtenir le financement du projet qui sera élaboré sur la base de l'étude confiée à MM. Lyonnet et Delmas.

Au sujet de la politique à suivre en matière de culture attelée, il convient de relever deux opinions fort divergentes. Le directeur de l'agriculture estime pour sa part qu'un faible pourcentage seulement des exploitants agricoles peuvent rentabiliser un équipement de culture attelée et qu'il faut éviter d'accorder des prêts aux paysans qui ne seraient pas en mesure de les rembourser. M. Carreau, par contre, affirme qu'il est indispensable de "mettre le paquet" pour la promotion de la culture attelée.

## 8. INSTITUT PRATIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (IPDR)

### 8.1. Structure actuelle de la formation agricole

- Chaque année 200 agriculteurs environ peuvent suivre quelques mois de formation dans les quatre CFJA du pays ou dans les quatre CPT (Centres de perfectionnement technique) du projet "3 M" de Zinder.
- L'IPDR de Kolo recrute des titulaires du BEPC et les prépare en 2 ans aux fonctions d'agents techniques (cadres C).
- L'Ecole supérieure d'agronomie de Niamey recrute des bacheliers et leur donne en 4 ans une formation d'ingénieurs des travaux agricoles (cadres A2).

### 8.2. Extension de l'IPDR

Pour atteindre les objectifs de production agricole fixés par le Gouvernement, le MDR a jugé nécessaire de mettre en place un encadrement plus dense et mieux structuré, même si l'on vise, à terme, la prise en charge par les paysans de leur propre développement. Ainsi, en plus de la formation des agents techniques, l'IPDR devra préparer des conducteurs de travaux (cadres B2) et des conseillers agricoles (cadres B1).

Le PNUD s'est engagé à financer la 1re phase du projet d'extension de l'IPDR. Les quatre experts qui constituent la cellule pédagogique et de réflexion ont une année pour atteindre les objectifs suivants:

- a) préparer le document de projet d'extension de l'IPDR (2e phase) pour discussion avec les autorités et le PNUD;
- b) amener les responsables nigériens à une réflexion sur les autres aspects de la formation au Niger et leur proposer des alternatives pour la formation des cadres ruraux.

L'étude des besoins en cadres ruraux a été faite en vue de répondre à tous les services techniques engagés en milieu rural, aux différents niveaux de leur structure.

### 8.3. Avis sur un soutien de la CTS

A plus ou moins long terme, le développement de l'IPDR ne manquera pas de soulever certains problèmes, comme:

- la charge financière supplémentaire que représentera pour l'Etat l'engagement de plusieurs centaines de nouveaux agents;
- l'avenir qui sera réservé à ces agents lorsque l'encadrement des paysans ne requerra plus la même densité.

Malgré ces points d'interrogation, une extension de l'IPDR paraît nécessaire pour que le Niger parvienne rapidement à combler son déficit alimentaire et à accroître sensiblement la production du monde rural. Cet impératif justifie, à mon sens, une contribution de la CTS à ce projet.

9. UTILISATION DES EAUX PLUVIALES

En raison des événements survenus à Niamey le 15 mars, je n'ai pas réussi à effectuer les tâches mentionnées au point 2.5. de mon cahier des charges. J'espère donc que M. Beti pourra les reprendre à son compte lors de son prochain voyage au Niger.

F. Roduit